

*A MM. les membres de la Caisse Ecclésiastique,*

MESSIEURS,

Par la Présente, nous convoquons une assemblée de Messieurs les membres de la Caisse Ecclésiastique de ce Diocèse pour le 22 Décembre prochain, à 10 heures A.M., au Salon de l'Evêché.

Une institution éminemment utile parmi nous est, sans contredit, la Caisse Ecclésiastique. Elle a déjà rendu des services signalés à ceux qui nous ont devancés; elle continue à en rendre. Cependant, à l'heure qu'il est, son existence semble menacée, et vous allez être appelés à donner un vote, qui, suivant l'opinion des Directeurs et la nôtre, sera un vote de vie ou de mort pour cette société. En adoptant les résolutions qui suivent, sans aucune modification, vous assurez la prospérité de la Caisse Ecclésiastique; en rejetant ces propositions, vous mettez son existence en péril.

Il n'y a pas à balancer, il nous semble. Chacun passera pardessus certaines objections, qui ont déjà été soulevées dans les dernières assemblées et qui tendaient à mettre entre les membres une division funeste, pour ne penser qu'au dommage considérable, que viendrait causer au Clergé en général la disparition de cette société.

Il y a des sacrifices à faire, nous ne le nions pas, pour ceux qui seront tenus, quoiqu'occupant des positions peu lucratives, de donner sept piastres par année. Avec de la générosité et de l'économie, on y arrivera pourtant.

Il y a un fait d'expérience, sur lequel on n'a pas assez insisté dans les dernières assemblées; c'est que la Caisse profite en grande partie à ceux qui sont dans cette catégorie de positions peu rémunératrices. Car, pour les autres prêtres, pour ceux qui jouissent de bénéfices de premier ordre, c'est le petit nombre qui demande des pensions; la plupart vivent sur leurs économies, quand ils se retirent, ou demeuurent dans leurs bénéfices jusqu'à leur mort, en se faisant aider. Ne semble-t-il pas acceptable alors que ceux qui sont appelés à donner une contribution annuelle de sept piastres, acceptent sans difficulté cette condition?

Messieurs, nous avons confiance que vous aurez l'intelligence de la position et des embarras, qui résulteraient pour vous et pour l'autorité de la Caisse, pour ne pas hésiter à adopter purement et simplement les résolutions suivantes. L'assemblée du 22 Décembre n'est pas convoquée en effet pour l'adoption partielle ou modifiée de ces résolutions, mais pour leur admission complète et sans restriction.

Nous prions Dieu de vous guider, et nous vous conjurons tous de peser d'avance la conduite que vous allez tenir dans la prochaine assemblée, et de vous inspirer aux sentiments de la générosité, qui convient à des ministres du sanctuaire.

Votre tout dévoué,

† EDOUARD-CHS., Ev. de Montréal.

Evêché de Montréal, 19 Novembre 1881.